

## Rendre le travail *habitable* : une dimension de la participation dans les Scop s'inscrivant dans l'idée de la démocratie comme forme de vie

### Résumé

Dans une Scop, les capacités d'agir des coopérateurs ne se trouvent pas uniquement dans des formes de *résistance* aux normes dont les défaillances ont tendance à écarter de fait la Scop comme alternative valable, mais également dans « les multiples façons d'*habiter* les normes ». Le concept d'« habiter », renvoyant davantage aux pratiques et aux discours plutôt qu'aux règles et aux valeurs, permet d'ouvrir le champ d'interprétation de la dimension participative de la Scop. Cette approche nous conduit à réactualiser le projet démocratique de la Scop en dessinant les contours d'une expérience de vie participative au travail qui s'inscrit dans une forme de vie qui a pour langage partagé la coopération et la solidarité.

### Abstract

#### « Inhabiting work » and forms of life : new means of tackling the democratic project of worker cooperatives

In a worker cooperative, individuals' agencies are not to be solely found in their capacity of resistance, but also in the multiple ways in which they « inhabit norms ». This different approach of participatory democracy aims at going beyond the traditional resistance/submission binary classification that tends to lock up any experiences of cooperation at work in a failure/success outcome, overshadowing less universal categories of agencies. The concept of « inhabiting norms » - or « inhabiting work » - appeals to representations and speeches, rather than rules. It helps us understand how worker cooperatives offer yet another means of participation and leads us to apprehend this experience as a form of life driven by the common language of cooperation and solidarity.

### Introduction

L'actuelle réémergence d'une vague citoyenne appelant à davantage de démocratie dans de multiples aspects de la vie quotidienne ne délaisse pas le monde du travail. L'heure de sa disparition n'ayant pas encore sonnée, le travail continue d'occuper une place prépondérante dans la vie sociale des individus. Il paraît d'autant plus important de se pencher sur les différentes expressions de cette aspiration démocratique dans la sphère du travail que « tout *part* de cette sphère sans pour autant s'y réduire. [...] [L]a sphère économique est celle dans laquelle il faut d'abord instaurer des rapports de coopération si l'on veut avoir une chance que des rapports de ce genre finissent par prévaloir aussi dans les autres sphères de la vie sociale, en particulier dans la sphère politique<sup>1</sup> ». Nous reprenons ici la thèse de Franck Fischbach pour qui (contre d'autres, notamment ici Axel Honneth) le travail reste la clef de voûte de la transformation sociale, dans la mesure où « la liberté doit *d'abord* se réaliser dans la sphère de la coopération économique et du travail social afin de pouvoir ensuite, sur cette base, se généraliser et s'étendre à l'ensemble de la vie sociale<sup>2</sup> ». C'est dans le cadre de ces réflexions que nous justifions notre intérêt pour les Scop comme forme d'expérimentation de démocratisation du travail qui met au cœur de son projet la coopération et la participation.

---

<sup>1</sup> FISCHBACH, Franck, *Qu'est-ce qu'un gouvernement socialiste ? Ce qui est vivant et ce qui est mort dans le socialisme*, Montréal, Lux Editeur, 2017, p. 120.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 119-120.

Tirillées entre leurs velléités de transformation sociale et la réalité du capitalisme néolibéral, les Scop tendent cependant à être enfermées dans un schéma binaire entre résistance et sujétion. Les études portant sur les pratiques démocratiques au travail mettent en lumière l'échec de ces expériences participatives à se proposer comme véritable alternative aux entreprises classiques, constatant ainsi que la balance pèse davantage du côté de la sujétion au point d'affirmer que « les coopératives pensaient changer le marché, en fait c'est le marché qui a changé les coopératives<sup>3</sup> ». Il paraît alors vain, tant leur force transformatrice semble circonscrite, d'appréhender les Scop comme moyen d'instaurer des rapports de coopération au travail afin, de libérer celui-ci, puis l'ensemble des sphères de la vie sociale, comme le préconise Franck Fischbach.

Afin de dépasser ce constat, nous proposons dans cette communication de déplacer le regard critique posé sur les Scop en les appréhendant non pas sous le prisme formel d'un outil de transformation radicale des mécanismes économiques dominants - avec l'ambition que cela sous-tend - mais comme une expérience de vie participative au travail. Ce déplacement de curseur doit nous permettre de nous interroger sur la possibilité de dépasser la dichotomie binaire entre réussite et échec dans laquelle sont enfermées les Scop et d'expliquer les raisons pour lesquelles, malgré toutes les contraintes et les déceptions, cette forme d'organisation démocratique au travail continue de se développer dans la sphère économique actuelle.

### Hypothèses de travail

Nous formulons deux hypothèses de travail. La première est que les capacités d'agir des coopérateurs ne se trouvent pas uniquement dans des formes de *résistance* aux normes dont les défaillances ont tendance à écarter de fait la Scop comme alternative valable, mais également dans « les multiples façons d'*habiter* les normes ». Le concept d'« habiter », renvoyant davantage aux pratiques et aux discours plutôt qu'aux règles et aux valeurs, permet d'ouvrir le champ d'interprétation de la dimension participative de la Scop. La seconde est que cette approche nous conduit à réactualiser le projet démocratique de la Scop en dessinant les contours d'une expérience de vie participative au travail qui s'inscrit dans la forme de vie qui a pour langage partagé la coopération et la solidarité

### Méthodologie

Pour ce faire, nous nous appuyerons sur les résultats obtenus lors de l'observation participative d'une Scop industrielle appelée « Fonderie de la Bruche » (notes et entretiens semi-directifs), transformée en 1981 en coopérative suite à l'action collective d'une trentaine de salariés ouvriers, opposés à un vaste plan de licenciement imposé par les dirigeants. Implantée dans une région sinistrée par les fermetures d'entreprises, cette Scop compte aujourd'hui près de 150 salariés et fait partie des rares industries locales à être parvenues à résister à la crise financière et à continuer de se développer. Nos réflexions seront éclairées en contrechamp par une dizaine d'entretiens supplémentaires réalisés auprès de deux autres Scop : l'une créée en 1982 dans le cadre d'une reprise d'entreprise (installation de climatiseurs - environ 200 salariés), et l'autre créée *ex nihilo* en 2013 à la suite d'expériences douloureuses et insatisfaisantes dans des entreprises classiques (fabrication de sols industriels - sept salariés).

### Plan

Cette communication se déroulera en trois parties. D'abord, nous tâcherons d'expliquer en quoi il nous semble judicieux de déplacer le curseur pour étudier les Scop comme projet de coopération et de participation au travail, ce qui nous amènera au concept d'« habiter les normes » que nous prendrons soin de définir. Ensuite, après avoir expliqué ce que sont les normes, nous déclinerons deux exemples qui viendront illustrer et expliciter en quoi les Scop rendent le travail « habitable ».

---

<sup>3</sup> LAVILLE, Jean-Louis, « L'économie sociale et solidaire : contre le productivisme ? », *Revue Projet*, vol. 324-325, n° 5, 2011, p.98-103.

Enfin, nous terminerons en proposant d'appréhender ce nouveau rapport au travail comme une forme de vie qui a pour principe la démocratie.

## I. « Habiter » les normes

### 1. Pourquoi déplacer le curseur ?

Le foisonnement d'initiatives plus ou moins structurées qui témoignent de l'effervescence politique actuelle – dont fait partie la résurgence du mouvement coopératif au travail – correspond selon Sandra Laugier et Albert Ogien à « l'évolution de la conception que les citoyens ordinaires se font de la démocratie et reflètent la transformation du rapport qu'ils entretiennent au politique<sup>4</sup> ». L'un des plus petits dénominateurs communs de ces initiatives est le motif démocratie<sup>5</sup>, qui est intimement lié à la volonté de participer davantage à la vie sociale. La participation signifie étymologiquement « le partage » et le « prendre part ». Or, le partage, que l'on appellera plutôt dans la sphère économique marquée par l'accapement des outils de travail par les propriétaires, « la redistribution », est bien le principe fondateur des Scop. De par leurs statuts, les Scop fonctionnent sur un principe de double redistribution aux salariés associés à travers deux canaux objectifs, règlementaires et complémentaires : une redistribution du pouvoir financier avec la répartition équitable (voire égalitaire) des résultats de l'entreprise, et une redistribution du pouvoir politique avec la répartition de la fonction décisionnelle selon le principe de « un homme, une voix ».

Nous le disons, les initiatives participatives - dont les Scop font également partie – sont plus ou moins structurées, avec par exemple des mouvements de contestation volatiles liés à l'agenda politique et qui sont vécus collectivement au jour le jour comme un véritable phénomène en construction au sens propre du terme, ou bien des expérimentations ancrées dans le temps plus long dont la construction est réfléchie, allant jusqu'à être règlementée, comme les circuits de l'économie sociale et solidaire, les jurys citoyens ou encore les budgets participatifs. A première vue, si l'on considère cette typologie très sommaire, la Scop semble relever du deuxième type d'initiatives, davantage formatées et donc rigides. Cela a pour effet de restreindre leur analyse à des critères plus formels et abstraits - comme ceux de règles, de principes, de droits – au caractère universel, au détriment du particulier et du concret, de ce qui est « au plus près » de nous, d'une expérience faite de relations et de responsabilités contextualisées. Pourtant, la Scop n'est pas seulement un ensemble de statuts à respecter, c'est également le récit d'un *vécu* en construction, qui se bâtit petit à petit en fonction des volontés et des contraintes. Pour le dire autrement, la participation dans la Scop n'est pas seulement un prendre part politique et financier, c'est également un prendre part à une expérience de vie qui, bien qu'imparfaite, tente de concilier des valeurs de solidarité et de coopération avec de fortes contraintes liées à la vie quotidienne dans la sphère du travail.

Ce déplacement de curseur qui permet d'observer les Scop sous l'angle d'une expérience de vie participative au travail rejoint d'une certaine façon John Dewey et son invitation à penser la démocratie comme « un mode de vie<sup>6</sup> » [*way of life*]. Selon lui, la démocratie est à tord vécue comme un mécanisme externe qui s'auto-perpétue automatiquement grâce à une chronologie de devoirs politiques qui sont parfaitement intégrés et reproduits par les citoyens. Il appelle au contraire à « [s]e départir de l'habitude de considérer la démocratie comme quelque chose d'institutionnel et d'extérieur à soi, » et à « acquérir l'habitude de la traiter comme un mode de vie

---

<sup>4</sup> OGIEN, Albert, et LAUGIER, Sandra, *Le principe démocratie*, Paris, La Découverte, 2014, p. 21.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>6</sup> DEWEY, John, « La démocratie créatrice. La tâche qui nous attend », *Horizons philosophiques*, vol. 5, n° 2, 1995, p. 43.

personnel », car cela permet de « se rendre compte que la démocratie est une réalité uniquement si elle est réellement un lieu de vie en commun<sup>7</sup> ». Il renverse ainsi les rôles car ce ne sont plus les institutions démocratiques qui imposent aux citoyens les manières de participer, ce sont les citoyens qui forment les institutions selon leurs volontés et leurs contraintes. Ainsi, la Scop ne doit pas être considérée comme une forme d'organisation du travail structurée par un rituel participatif, et qui se déploie de façon externe aux coopérateurs, mais au contraire comme une expérience de vie commune faisant partie intégrante des coopérateurs qui la construisent au jour le jour.

## 2. Saba Mahmood et le concept d'« habiter » les normes

Ce déplacement de curseur a pour effet d'ouvrir le champ à d'autres interprétations et permet aussi de mieux saisir les raisons pour lesquelles, malgré les échecs et les discours qui remettent en cause leur capacité à transformer la vie au travail, les Scop continuent de se développer. Il est important de souligner à ce stade que d'aucune façon nous n'écartons définitivement dans notre étude sociologique les critères formels d'évaluation des Scop, tels que l'horizontalité, les modalités de délibération, la répartition des bénéfices etc. Au contraire, ils font partie intégrante de nos recherches. Nous souhaitons simplement ici adopter une grille de lecture différente afin de dégager des clefs de compréhension des témoignages faisant état de ressentis que provoque le travail en Scop, que les critères basés sur les principes formels ne permettent pas forcément d'expliquer, voire même de prendre en compte.

Le curseur ayant été déplacé, nous pouvons à présent tâcher de démontrer en quoi les Scop véhiculent deux logiques participatives qui sont inter-dynamiques : la première liée aux règles et aux statuts dont découle une redistribution à la fois politique (« un homme, une voix ») et économique (participation égalitaire aux résultats de l'entreprise), la seconde, plus subjective, liée aux pratiques et aux discours, conduisant à un nouveau rapport au monde, celui « *d'habiter le travail* ».

Ce concept est inspiré des travaux de l'anthropologue Saba Mahmood qui a développé l'idée « *d'habiter les normes* » dans le cadre d'une réflexion sur la capacité d'agir en lien avec les études féministes, et ce dans un tout autre contexte – celui de la pratique religieuse des femmes dans le cadre d'un renouveau islamique dans la société égyptienne des années 1970<sup>8</sup>. Nous proposons ici de revenir quelques instants sur ces travaux afin d'expliquer ensuite en quoi il nous semble judicieux de s'en inspirer dans le cadre de l'étude des pratiques participatives des Scop.

Saba Mahmood s'inspire de la pensée des féministes poststructuralistes, et notamment de celle de Judith Butler qui développe l'idée selon laquelle la capacité d'agir [*agency*] ne constitue non pas un modèle émancipatoire universel situé à l'extérieur des relations de pouvoir et qu'il est possible de plaquer sur toutes les situations, mais au contraire une possibilité qui se situe à l'intérieur des relations de pouvoir qui caractérisent chacune des situations de domination particulières. Par ailleurs, la capacité d'agir – qui se situe à l'intérieur des structures de pouvoir – est rendue possible grâce au caractère itératif des normes. En effet, la reproduction permanente des normes est à la fois ce qui les consolide mais également ce qui les fragilise puisque la répétition nécessaire à leur performativité laisse des interstices dans lesquels les capacités d'agir peuvent s'exprimer et venir déstabiliser en interne les relations de pouvoir. Partant de là, Saba Mahmood propose de dépasser cette vision qu'elle juge pertinente mais trop agonistique, scindée entre le faire [*doing*] et le défaire [*undoing*]. De plus, situer la capacité d'agir des sujets dans la *résistance* aux normes lui paraît trop universel. Elle suggère plutôt de situer la capacité d'agir dans les multiples façons d'« habiter les normes », c'est-à-dire les multiples manières dont elles sont ressenties, performées,

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>8</sup> MAHMOOD, Saba, *Politique de la piété*, Paris, La Découverte, 2009.

vécues par les sujets, au point de les modeler à leurs façons particulières. Cette approche permet, selon Saba Mahmood, de déceler des capacités d'agir que la logique de résistance aurait oubliées ou déconsidérées (dans la pratique religieuse des femmes par exemple).

Il nous semble pertinent d'utiliser ces réflexions comme outils de compréhension des Scop. En effet, deux points sont à souligner. Le premier est que dans une Scop, les capacités d'agir des ouvriers associés ne se situent pas à l'extérieur de la sphère du travail, tel un modèle universel à appliquer, mais doivent être cherchées à l'intérieur de cette sphère qui est traversée de part en part par des normes. Le deuxième point est que ces normes ne s'imposent pas aux sujets, mais les constituent, font partie de leur intériorité et de leur quotidien.

Cette approche permet, comme souligné auparavant, de ne pas juger de la réussite des Scop uniquement dans leur capacité ou non de résistance. Les logiques du capitalisme au travail (seuil de productivité nécessaire, baisse des coûts, accélération de la production), qui sont par ailleurs mondialisées, paraissent *irrésistibles* ou extrêmement difficiles à dépasser, notamment dans le cadre d'une coopérative de 150 personnes.

En déplaçant le curseur et en adoptant l'approche de Saba Mahmood, l'on comprend que les contraintes liées au travail sont constitutives de la Scop. En effet, de par leur objet même (conserver des emplois, proposer une alternative démocratique aux entreprises classiques), les Scop sont soumises aux contraintes du travail, d'autant plus que c'est en raison de ces contraintes qu'elles existent. Si les normes ne peuvent être renversées, elles peuvent être « habitées » par les coopérateurs, de telle sorte qu'au lieu de se les voir imposées, elles vont être vécues, ressenties, performées, afin de les adapter à un mode de vie. Nous rejoignons ici l'idée que se fait Dewey de la démocratie qui, plutôt que d'être externe à soi, doit être vécue – ou habitée – tel un véritable mode de vie. Le fait d'habiter les normes liées au travail – ou d'habiter le travail – permet de renverser leur caractère contraignant car, au lieu de se les faire imposer sans avoir les outils pour les renverser (le tout ou rien), elles vont être modelées de telle façon à les rendre vivables. Plutôt que de se faire exclure d'une sphère empreinte de normes, les coopérateurs vont au contraire y participer, « habiter » le travail, en adaptant les normes à leur mode de vie.

Le fait « d'habiter » le travail est rendu possible grâce à un ensemble de mécanismes plus ou moins formels propres aux Scop, notamment une certaine flexibilité, un certain « esprit coopératif », permettant aux associés de se sentir « chez eux ». Nous souhaitons à ce stade, développer deux exemples de normes qui sont associées à la sphère du travail : la gestion du temps et le travail lui-même.

## **II. Comment la Scop rend le travail « habitable »**

### **1. Les normes**

Nous l'avons dit, les Scop sont traversées par une multitude de normes liées à la sphère du travail. Avant de développer plusieurs exemples issus de l'étude sociologique de notre terrain, nous donnerons comme définition de « norme » celle proposée par Erving Goffman dans ses travaux sur la vie ordinaire, à savoir « une sorte de guide pour l'action soutenue par des sanctions sociales ; les sanctions négatives pénalisent l'infraction, les sanctions positives récompensent la conformité exemplaire<sup>9</sup> ». Dans notre cas, il faudra distinguer les normes ou règles qui organisent la Scop en elle-même (pour effectuer le travail au jour le jour), et celles de la sphère du travail entendue de façon globale et qui nous intéressent ici. Ces normes ne sont pas énumérées et définies dans un code quelconque, mais se sont imposées progressivement avec l'évolution du

---

<sup>9</sup> GOFFMAN, Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public*, Paris, Les Editions de Minuit, 1973, p. 101.

travail : ce sont des normes qui doivent être respectées pour que le travail puisse porter ses fruits, mais qui sont également générées par le travail lui-même de telle sorte qu'il renforce continuellement son système normé, conduisant à des règles de plus en plus exigeantes. Cela renvoie à la définition du pouvoir telle que développée par Michel Foucault, à laquelle se rattache Judith Butler puis Saba Mahmood, à savoir « un ensemble de rapports de forces stratégiques qui traversent tous les domaines de la vie et qui produit de nouvelles formes de désirs, d'objets, de relations et de discours<sup>10</sup> ». Ces rapports de force, qui traversent la Scop, sont à la fois les conditions qui assujettissent les travailleurs, et le moyen par lequel ils acquièrent une certaine capacité d'agir en les « habitant ».

## 2. La norme du temps

Le temps comme norme fait partie intégrante de la sphère du travail, et ce d'autant plus dans l'entreprise industrielle qui nous occupe ici, dont la cadence est dictée à la fois par le rythme répétitif des machines, et par le marché ultra-compétitif et mondialisé de la fonderie qui impose de produire toujours plus, toujours plus vite – et ce non pas forcément pour augmenter les profits, mais tout simplement pour survivre. Ce constat se partage avec les autres entreprises étudiées, qui bien que non dotées de machines de production à la chaîne, doivent obéir à un agenda extrêmement dense, dont dépendent leur activité et donc leur viabilité.

De façon générale, nous pouvons distinguer deux normes temporelles, intimement liées, qui viennent structurer le fonctionnement des entreprises. La première est le temps de travail, à la fois global (c'est-à-dire le nombre d'heures minimales de travail humain nécessaire à la réalisation du carnet de commandes) et individuel (le nombre d'heures que chaque salarié doit effectuer selon son contrat de travail). Elle vient encadrer le rythme de vie des individus à moyen terme, en fixant leurs heures journalières, leur temps de pause, leurs jours de congés, les heures de travail supplémentaires pour terminer des commandes dans les temps etc. La deuxième est le tempo et le rythme de travail, c'est-à-dire la vitesse d'exécution des tâches et ses différentes phases d'accélération et de décélération dans la journée. Les entreprises obéissent souvent, selon leur activités, à des tâches répétitives plus ou moins longues : la Scop industrielle suit la cadence des machines qui produisent mécaniquement au même tempo toute la journée, et la Scop spécialisée dans le revêtement des sols industriels remplit un contrat par jour qui nécessite à chaque fois de recommencer un rituel bien défini.

Le temps est une norme dans la mesure où il constitue un impératif. Il doit être respecté sous peine de sanctions négatives directes (un quart d'heure de pause en moins, une diminution de la quote-part du résultat financier à la fin de l'année, moins de jours de congés etc.) et indirectes (une baisse de production conduisant à une baisse d'activité et donc à la fois une mise en péril de la Scop et une diminution du résultat redistribué etc.). A l'inverse, si la norme temporelle est respectée assidûment, le mécanisme inverse se déclenche : une sanction positive avec l'augmentation de la rétribution financière et le renforcement de la stabilité de l'entreprise. Dès lors, comment une entreprise coopérative peut-elle survivre sans obtempérer à ces normes temporelles ? Quelles possibilités de résistance lui reste-t-il, sans pour autant mettre en cause son activité, ses emplois, et donc son existence même ?

Les entretiens que nous avons réalisés montrent qu'une importance particulière est donnée à la façon dont le temps est géré au sein des Scop. En effet, il est question d'une certaine flexibilité informelle, c'est-à-dire non statutaire, qui est apparue dès la création des coopératives et qui s'est développée (non pas en ampleur, mais dans sa topographie) au fur et à mesure, par l'expérience.

---

<sup>10</sup> MAHMOOD, Saba, *Politique de la piété, op. cit.*, p. 26.

Cette flexibilité vis-à-vis de la norme temporelle permet à chacun des travailleurs de s'en saisir pour la modeler à sa façon, selon ses désirs et ses contraintes, afin de l'intégrer pleinement à sa forme de vie. Chacun le fait selon sa situation particulière. Par exemple, l'un des coopérateurs nous explique qu'« il y a à peu près tous les horaires [dans la Scop]. Il y en a qui commencent à 7h, il y en a qui commencent à 7h30, il y en a c'est à 8h, ils commencent à 8h15, l'autre il commence à 8h30. Il y en a qui arrêtent à 11h30<sup>11</sup> ». Il nous raconte également qu'un responsable de service vient tous les jours à 6h00 au lieu de 8h00 parce que « quand t'es tranquille, qu'il y a pas beaucoup de monde encore, tu peux faire des trucs<sup>12</sup> », c'est-à-dire avancer dans son travail comme on le souhaite. Autre exemple, celui d'une opératrice, seule dans son cas, qui souhaite travailler uniquement de nuit, et ce depuis déjà une vingtaine d'années, car cela lui permet d'organiser sa vie comme elle le souhaite. La norme temporelle est ainsi non pas renversée ou subie, mais épousée à sa façon, afin de l'adapter à sa manière de vivre.

Cela d'autant plus que le temps dépasse la sphère du travail et structure l'ensemble de la vie quotidienne des individus, y compris la sphère privée. Le travailleur peut donc modeler la norme du temps qui structure le travail de telle sorte qu'elle puisse être compatible avec celle de sa vie personnelle. On peut citer par exemple le cas d'une coopératrice pour qui la flexibilité de la Scop l'a « vachement aidée parce que quand j'étais en journée ici, j'avais la garderie qui ouvrait qu'à 7h30. Mon homme il commence à 7h. Heureusement que moi j'ai pu commencer à 8h, sinon je sais pas comment qu'on aurait fait avec la petite<sup>13</sup> ». Ou encore, une autre opératrice seule à élever son enfant, qui a pu organiser ses horaires de telle façon à concilier son travail et sa vie familiale.

Grâce à au mécanisme informel de flexibilité des Scop dans la gestion des horaires, la norme temporelle n'est plus subie dans l'impuissance, mais est au contraire choisie, permettant aux travailleurs de *participer* directement à l'aménagement de leur mode de vie. Le temps reste une contrainte, notamment pour ce qui est du rythme de travail (cadence des machines, des chantiers). Mais dans la mesure où il peut être « habité » par chacun et à sa manière, son caractère contraignant s'affaiblit au point que certains vont jusqu'à affirmer que la différence entre une entreprise classique et une Scop se trouve dans le fait d'être libre<sup>14</sup>.

### 3. La norme du travail comme geste

Le travail en tant que geste, qu'action, constitue également une norme, bien que plus invisible tant elle paraît évidente. Le fait de travailler implique d'effectuer une chorégraphie dont l'issue doit être l'accomplissement réussi de la tâche. La norme du travail prend autant de formes que de labeurs à effectuer. Elle diffère grandement entre par exemple le poste d'un directeur commercial et celui d'un opérateur sur une machine : le premier est chargé de trouver des clients (ce qui implique de se déplacer, de convaincre, de marchander) tandis que le deuxième doit accomplir une certaine production journalière (ce qui implique tout un tas de gestes ritualisés tels que porter, manier, pousser, appuyer etc.). Dans la mesure où nos terrains d'étude se concentrent sur le secteur de l'industrie-BTP, nous pouvons affirmer que dans notre cas, la norme du travail est principalement laborieuse, ce qui la rend d'autant plus contraignante.

Dans la Scop, le travail est une norme à valeur impérative dont les sanctions liées à son respect ou non sont similaires à celles du temps. Si la norme du travail n'est pas respectée, les sanctions négatives sont directes (risque de remise en cause de l'emploi, temps de travail supplémentaire) et indirectes (le résultat financier en baisse, une fragilisation de la santé de l'entreprise mais aussi,

---

<sup>11</sup> Entretien n° 8.

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> Entretien n° 20.

<sup>14</sup> Entretien n° 27.

une mauvaise réputation vis-à-vis des paires). La sanction positive est que plus le travail sera réalisé selon la règle, plus le bénéfice réparti sera important et les emplois sanctuarisés.

Le travail, en particulier dans le secteur étudié, est une norme caractérisée par sa pénibilité. Mais comment résister au travail pénible sur un territoire désindustrialisé, où les opportunités d'emploi sont faibles et quand la formation effectuée destine à des travaux ouvriers souvent plus éprouvants que les postes administratifs ? Encore une fois l'organisation informelle de la Scop permet aux travailleurs d'agencer la norme du travail de telle sorte qu'ils puissent l'intégrer à leur mode de vie quotidien. Cette flexibilité passe par la possibilité, sans que cela ne soit statutaire, de participer au déploiement de la Scop, en tant qu'entreprise qui doit se réinventer quotidiennement pour fonctionner (renouvellement des carnets de commande qui ne sont jamais acquis, bon déroulement de la production pour éviter les rebuts, choix d'investissement pour moderniser et améliorer la productivité etc.). Les salariés peuvent, s'ils le souhaitent (mais aussi s'ils osent le faire – ce qui est une autre difficulté dans laquelle nous n'entrerons pas ici) proposer des idées pour aménager la norme du travail au sein de la Scop afin qu'elle soit plus vivable.

Un exemple parlant est celui d'une opératrice qui « avait une charrette [pour effectuer son travail], elle mettait ses cartons en dessous, tout tombait et tout. Elle s'est imaginée dans sa tête une petite charrette avec des parois en dessous, un plateau. Elle a été voir le Gabriel, et ben le Gabriel a demandé au Keller. Ils lui ont fait sa charrette ! Voilà !<sup>15</sup> ». Les contraintes du travail sont intimement mêlées à la vie quotidienne puisque ce dernier occupe une bonne partie du temps des travailleurs. La pénibilité qu'il implique – déplacer des cartons lourds par exemple – peut difficilement être évitée, dans la mesure où il correspond à une opportunité d'emploi et contre lequel la résistance conduirait au chômage redouté. Une façon d'y faire face est de l'investir pleinement afin qu'il se plie à la manière dont on veut procéder et aux choix que l'on fait pour gérer son travail, au jour le jour. Il en va de même pour le choix de fauteuils adaptés, pour la décision d'organiser comme on le souhaite le stockage des pièces afin de faire son propre planning, d'organiser sa petite partie de l'atelier de telle sorte que les objets soient familiers aussi bien dans la façon dont ils sont rangés que dans les photos de famille et les dessins d'enfants que l'on va accrocher aux murs.

Comme pour la norme du temps, celle du travail est intimement liée à la sphère privée dans la mesure où c'est un lieu de socialisation – on rencontre des amis, voire même son ou sa conjoint.e – mais aussi un lieu de *vie* ordinaire, où son corps continue à palpiter, à être animé. En effet, le travail est aussi le lieu où l'on mange, on fume, on se change, on prend sa douche, on dort (pour certains métiers dans le BTP) etc. La Scop permet, par ses mécanismes de flexibilité, d'« habiter » le travail, dans le sens où il est possible de le plier de telle façon à pouvoir pleinement exprimer cette sphère privée, qui est à l'inverse brimée dans certaines entreprises. On pense par exemple à un entretien où une jeune femme nous raconte que dans une entreprise classique où elle a travaillé précédemment, il lui a été interdit d'aller se rafraîchir pour calmer un saignement du nez provoqué par la chaleur dans l'atelier. Elle n'a finalement pu le faire qu'à condition de rattraper à la minute près le temps de travail non réalisé. Cette même opératrice nous fait part de son étonnement lorsqu'elle a vu que dans une Scop, il était possible d'aller aux toilettes ou d'aller boire quelque chose de chaud pour souffler, sans demander la permission et selon son bon vouloir. Cette flexibilité est une façon d'investir la contrainte du travail en y mêlant son propre rythme de vie ordinaire.

De façon encore plus parlante, la Scop constitue un véritable habitat pour ses travailleurs dans la mesure où les valeurs de solidarité et de coopération qui l'imprègnent la poussent à rendre le

---

<sup>15</sup> *Ibid.*

travail vivable –ce qui n’est pas statutaire et correspond d’avantage à « l’esprit Scop ». Si elle ne peut résister la norme du travail, elle va donner la possibilité à ses associés de la vivre de façon familière, comme un « chez soi ». Par exemple, « Fonderie de la bruche » est aménagée telle une maison, afin de rendre le travail plus confortable. Depuis sa création il y a 35 ans, elle a subi une multitude d’améliorations, en particulier un vaste chantier de rénovation de sept millions d’euros dans le but de refaire la toiture, la ventilation, le chauffage etc. L’un des derniers investissements réalisés est celui de la rénovation des toilettes pour femmes, qui était particulièrement demandée par les travailleuses afin de bénéficier d’un grand espace propre et fonctionnel qu’elles utilisent quotidiennement. D’ailleurs, cette Scop a commencé symboliquement par l’occupation du lieu, jour et nuit, par des équipes qui se relayaient créant ainsi, autour de la lutte pour conserver son travail (comme norme), un lieu de vie et de camaraderie. L’on peut citer enfin une conversation informelle avec des opératrices qui me confient qu’au final, elles passent plus de temps avec leurs collègues au travail, qu’avec leur mari à la maison. Dans la Scop de fabrication de sols industriels, l’entreprise comme habitat est également important. S’ils louent en ce moment des locaux pour stocker les produits et avoir un lieu où se retrouver entre les chantiers, et où ranger les papiers, ils ont décidé collectivement d’investir dans un terrain pour y construire de leur propres mains un local neuf afin d’avoir un chez soi ».

Cette norme imprègne le monde du travail, comme celui du temps, mais a la particularité d’être incorporée au sens propre du terme, c’est-à-dire d’être intégrée et portée par les corps eux-mêmes. L’ensemble des normes du travail sont incorporées (ou « *embodied* », un terme auquel se réfère très souvent Saba Mahmood dans son développement du concept « d’habiter » les normes). Mais la norme du travail en soi rend encore plus palpable l’idée « d’habiter » le travail dans la mesure où c’est en l’agençant à sa façon, selon sa manière de vivre, que le travail n’apparaît plus comme une contrainte, mais comme quelque chose qui fait partie de nous, qui nous construit mais que nous construisons en retour. On ne subit pas le travail quotidien, on le façonne de telle sorte à le rendre vivable. Cela n’empêche pas de ne pas aimer le travail – qui reste souvent un moyen de subsistance et rarement d’épanouissement personnel. Mais par sa flexibilité, la Scop offre la possibilité de faire du travail quelque chose dont on choisit la forme afin qu’il puisse s’intégrer pleinement à nos vies, devenir une sorte de « chez soi ».

### **III. Rendre le travail « habitable » comme forme de vie**

Si les Scop ne parviennent pas à résister à la reproduction en leur sein des normes de la sphère du travail, elles permettent néanmoins de déployer une autre façon de contrer le pouvoir exercé par ces normes. Comme l’explique Saba Mahmood, cette capacité d’agir, qui constitue d’après les entretiens une justification importante du choix fait par les travailleurs de rester dans la Scop, ne pourrait être déchiffrée avec la seule grille de lecture binaire résistance/subordination.

Bien entendu, et cela doit être souligné, le concept d’« habiter » le travail n’explique pas l’ensemble des relations de pouvoir qui traversent les Scop, ni les processus propres à son fonctionnement qui peuvent aboutir à une défaillance des mécanismes de participation. Il ne signifie pas non plus que tous les coopérateurs habitent le travail, certains ne parvenant pas à adopter ce mode de vie pour des raisons pratiques ou de choix personnel. Nous le proposons seulement comme une piste de lecture qui permet d’expliquer tout un pan de nos entretiens, plus subjectifs, et qui relève davantage des discours et des représentations que des dispositifs statutaires. Un exemple révélateur est celui de certains travailleurs qui nous expliquent que malgré la reproduction de la hiérarchie et certaines difficultés à participer par le biais des canaux formels (l’Assemblée Générale, les réunions etc.), la Scop est une expérience au travail dont ils ne se départiraient pas car ils s’y sentent « en famille ».

L'approche de la Scop comme expérience de vie permettant à la fois une participation objective à la délibération et aux fruits du travail, et le déploiement de la pratique participative d'« habiter » le travail, doit être mise en lien avec le concept de démocratie comme forme de vie tel que proposé par Sandra Laugier et Albert Ogien<sup>16</sup>. Définie comme « la manière dont les relations sociales entre citoyens s'ordonnent au quotidien », en regroupant « des pratiques sociales et des institutions, un rapport au monde et des manières de percevoir, des attitudes et des dispositions comportementales », la forme de vie « détermine le cadre des idées possibles de la vie bonne »<sup>17</sup>. Elle se soucie de penser la co-dépendance entre le social et l'environnemental, en dissolvant les analyses faites en termes de critères pour privilégier l'expérience vécue et dotée de significations.

En effet, le fait « d'habiter », du latin *habitare*, « ne semble pas seulement désigner une situation de fait » - c'est-à-dire occuper ou peupler un espace de façon figée - « mais un *mode de vie*<sup>18</sup> ». Il fait écho à l'étymologie de « l'habit » qui renvoie initialement à une manière d'être ou d'agir. Cette façon d'« habiter » le travail n'est pas quelque chose de donné et d'immobile, c'est au contraire une imbrication d'expériences mouvantes, qui se forment au fur et à mesure, selon les expériences passées, selon les personnes et selon les situations particulières. L'ensemble de ces manières d'« habiter » les normes ou d'« habiter » le travail inversent la situation : ce n'est plus le travail qui formate les coopérateurs, mais plutôt les coopérateurs qui façonnent le travail à leur manière, et déploient ainsi une forme de vie. Ce processus est rendu possible par l'outil Scop et par ses mécanismes de flexibilité qui ne fonctionnent que grâce à un langage commun de coopération et de solidarité. Le fait de rendre le travail « habitable », est une forme de vie qui rend vivable ce qui est souvent considéré comme invivable, au sens propre du terme. D'un côté, la pression qu'exerce le travail sur les individus les use physiquement et psychologiquement au point de remettre en cause leur vie – par la maladie, la dépression, le *burn out*. De l'autre, le travail est nécessaire pour vivre car il demeure pour beaucoup aujourd'hui un moyen de subsistance, c'est-à-dire un moyen de se garder en vie.

### Conclusion

Il existe parfois un décalage entre les résultats d'une étude réalisée selon certains critères formels, et les faits tels qu'ils se présentent à nous. En effet, par la manière dont elles reproduisent inévitablement des normes auxquelles elles pensaient échapper, les Scop sont souvent considérées comme un échec. Elles ne permettent pas de proposer une alternative viable aux entreprises classiques tant l'idéal démocratique et participatif est difficile à atteindre dans une sphère économique mondialisée où quelques expérimentations de-ci de-là pèsent bien peu. Pourtant, les Scop continuent de se développer et de constituer un projet désirable pour des travailleurs qui se retrouvent sans emplois suite aux fermetures d'usines. Il nous semble que l'une des clefs de compréhension de ce hiatus peut se trouver dans le fait d'adopter un autre point de vue, de déplacer le curseur afin d'observer la Scop non pas en termes de critères, mais plutôt en analysant les discours et les représentations. Cette ouverture permet de mettre en lumière d'autres capacités d'agir qui ne répondent pas au critère universalisant de la *résistance*.

Ainsi, l'utilisation du concept développé par Saba Mahmood d'« habiter » les normes nous permet d'appréhender la Scop non pas comme une expérimentation à classer entre réussite et échec, mais comme une véritable forme de vie dont l'une des spécificités est de permettre d'« habiter » le

---

<sup>16</sup> LAUGIER, Sandra, et OGIEN, Albert, *Le principe démocratie*, *op. cit.*

<sup>17</sup> FERRARESE, Estelle, et LAUGIER, Sandra, « Politique des formes de vie », *Raisons Politiques*, vol. 57, n° 1, 2015, p. 5.

<sup>18</sup> AGAMBEN, Giorgio, *De la très haute pauvreté. Règles et formes de vie. Homo sacer IV, 1*, Paris, Editions Payot & Rivages, 2011, p. 24-25.

travail. En ce sens, les normes qui imprègnent la sphère du travail sont modelées par les coopérateurs, qui les façonnent, les incorporent, les utilisent, de telle sorte qu'ils puissent les mêler à leur mode de vie. Cette possibilité d'« habiter » le travail s'explique par les mécanismes de flexibilité des Scop animées par le langage partagé de la coopération et de la solidarité.

La capacité d'agir qui se manifeste dans le fait d'« habiter » le travail ne constitue pas l'unique levier rendu disponible par les Scop pour lutter contre les mécanismes opprimants du marché du travail. Il n'est pas non plus unanime dans le sens où tous les coopérateurs n'adhèrent pas à ce mode de vie, par choix ou par dépit. Il permet cependant de montrer un deuxième mécanisme participatif, plus latent et plus subjectif, mais qui mérite selon nous, d'être analysé avec attention.

## Bibliographie

- AGAMBEN, Giorgio, De la très haute pauvreté. Règles et formes de vie. Homo sacer IV, 1, Paris, Editions Payot & Rivages, 2011.
- BOLTANSKI, Luc et CHIAPPELLO, Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.
- BUTLER, Judith, *Bodies That Matter. On The Discursive Limits of "Sex"*, New York, Routledge, 1993.
- DEWEY, John, « La démocratie créatrice. La tâche qui nous attend », *Horizons philosophiques*, vol. 5, n° 2, 1995.
- FERRARESE, Estelle, et LAUGIER, Sandra, *Politiques des formes de vie, Raisons politiques*, vol. 57, n° 1, 2015.
- FERRARESE, Estelle, et LAUGIER, Sandra, « Politique des formes de vie », *Raisons Politiques*, vol. 57, n° 1, 2015.
  - JAEGGI, Rahel, « Towards an Immanent Critique of Forms of Life », *Raisons Politiques*, vol. 57, n° 1, 2015, p. 13-29.
  - OGIEN, Albert, « La démocratie comme revendication et comme forme de vie », *Raisons politiques*, vol. 57, n° 1, 2015, p. 31-47.
- FISCHBACH, Franck, *Qu'est-ce qu'un gouvernement socialiste ? Ce qui est vivant et ce qui est mort dans le socialisme*, Montréal, Lux Editeur, 2017.
- FOUCAULT, Michel
- *Histoire de la sexualité I, La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.
  - *Histoire de la sexualité II, L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 1984.
- GOFFMAN, Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public*, Paris, Les Editions de Minuit, 1973.
- LAVILLE, Jean-Louis, « L'économie sociale et solidaire : contre le productivisme ? », *Revue Projet*, vol. 324-325, n° 5, 2011, p. 98-103.
- MAHMOOD, Saba, *Politique de la piété*, Paris, La Découverte, 2009.
- OGIEN, Albert, et LAUGIER, Sandra, *Le principe démocratie*, Paris, La Découverte, 2014.